

Formation « Sauveteur Secouriste du Travail Initiale »

Durée	Pré requis	Public
14 heures en présentiel (Plus temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou la profession)	Personnel de l'entreprise/l'établissement Formation dispensée en langue française	Personnel susceptible d'intervenir en cas d'accident se produisant sur le lieu de travail

Objectifs :

La formation SST vise à rendre le personnel de l'entreprise/l'établissement formé capable d'intervenir face à une situation d'accident et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise/établissement

Contenu :

La situation du rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans la structure

Les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans sa structure
Le positionnement du SST comme un des acteurs de la prévention dans sa structure

La situation du rôle de SST dans l'organisation des secours de sa structure

Le cadre juridique du rôle du SST
Son champ d'intervention en matière de secours

L'identification des risques professionnels dans une situation de travail

L'observation d'une situation dangereuse ou zone dangereuse et informer les personnes qui pourraient être exposées
La détermination des risques et leurs dommages potentiels

La participation à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention (PAP)

La suppression ou à défaut la réduction des risques sur lesquels il est possible d'agir directement
La transmission aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation ou zone dangereuse repérée
La proposition, si possible, des pistes d'amélioration

Une protection de façon adaptée

L'identification des dangers persistants et les personnes qui pourraient être exposées
La suppression ou l'isolement du danger persistant ou la soustraction de la victime du danger persistant sans s'exposer soi-même

L'examen d'une victime

La recherche méthodique des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
Les autres signes affectant la victime
La priorité des actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

L'alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus vite de la victime

Les différents éléments de l'alerte
L'organisation des secours dans l'Entreprise/l'Etablissement
L'alerte par la personne la plus apte ou alerter soi-même
La mise en œuvre des mesures de protection dans le cas de l'alerte aux populations

Le secours à la victime de manière appropriée

Le choix de ou des actions à effectuer à l'issue de l'examen
La réalisation de l'action ou des actions en respectant la conduite à tenir
La surveillance de l'amélioration ou l'aggravation de la victime jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active basée sur l'implication des participants
Alternance entre des apports théoriques et pratiques
Méthodes démonstratives, participatives
Mises en situation dans des cas d'accident simulés

Matériels pédagogiques spécifiques :

Plan d'intervention SST
Plan d'action prévention SST (PAP)
Mannequins de réanimation connectés (Adulte, Enfant)
Mannequins de réanimation nourrisson
Coupe de tête articulée de libération des voies aériennes (LVA)
Défibrillateur automatisé externe (DAE) de formation avec accessoires
Matériels divers (plaies, outils, gilet d'intervention en cas d'étouffement, pansement compressif, garrot tourniquet...) pour la réalisation des simulations
Affiches, vidéos INRS

Organisation de la formation :

14 heures en présentiel sur 2 jours consécutifs ou non
Les groupes sont composés de 4 minimum à 10 stagiaires maximum

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Feuille de présence de formation
Evaluation formative tout au long de la formation
Epreuves certificatives selon le référentiel en vigueur (grille de certification des compétences)
Certificats SST en cas de réussite des épreuves certificatives (**validité 24 mois**)
Remise de l'aide-mémoire « Sauvetage secouriste du travail » ED4085 maj avril 2022
Attestations individuelles de formation

Equivalence :

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à **jour dans leurs obligations de formation continue** sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » PSC1

Certifications :

Formateurs titulaires du certificat de « formateur SST » en cours de validité

Habilitation :

Entité habilitée de niveau 1 par le réseau prévention CARSAT/CRAMIF/CGSS et l'INRS.

Tarifs de formation :

- Tarifs en intra nous consulter au 06 84 01 42 41 ou par mail à serge.ornato@afpformation.fr
- Tarifs en inter-entreprises visible sur notre calendrier sur le site www.afpformation.fr